

L'École des Ardillats a fêté ses 100 ans



Edition Spéciale



**Les photos présentées pendant le centenaire
de l'Ecole seront consultables en Mairie.**

**Merci à toutes celles et tous ceux qui ont bien voulu fouiller les armoires,
les malles, les greniers pour dévoiler tous ces trésors.**

*Votre bulletin communal est imprimé sur papier 100% recyclé, utilisant des encres végétales
L'imprimerie est certifiée imprim'vert*

*Conception et rédaction réalisées par nos soins
Photos © Jeanne Métais et fonds privés ne pouvant être utilisés sans l'accord de la Commune des Ardillats*



papier 100% recyclé - encre végétale - impression certifiée par www.papiervert.fr



100 ans de ...

100 ans !! Le bel âge pour notre école après sa cure de rajeunissement. Élégante et fraîche malgré les années, il lui fallait un anniversaire digne d'elle : un brin solennel, un brin nostalgique mais surtout plein de vitalité et de gaïté comme la jeunesse qu'elle incarne.

Bref, un sacré défi (même si l'adjectif est plutôt mal choisi pour une école de la République !)

C'est donc avec un mélange d'enthousiasme et de stress que chacun s'est mis à la tâche pour que cette journée anniversaire soit une réussite.

Pendant qu'au Conseil, les uns partent à la recherche de photos anciennes, d'autres explorent le grenier, dépoussièrent l'antique poêle émaillé, sortent des placards les vénérables cartes « Vidal Lablache » qui n'avaient pas pris l'air depuis le temps des colonies ! On retrouve de vraies ardoises, de vraies craies, des bureaux avec leur encrier, des cahiers jaunis couverts d'une belle écriture avec pleins et déliés. Jean-Michel se plonge dans les archives, Véronique trie, scanne toutes les photos pour nous concocter un diaporama.

Au « Sou », on s'active aussi : on discute menus, traiteur, organisation du repas, mobilisation des parents... Pendant ce temps, à l'école, les élèves répètent dans le plus grand secret sketches et poésies sous l'œil vigilant des maîtresses.

Le 28 Mai, tout est prêt, on a un peu le trac. Heureusement, le soleil vient généreusement nous tenir compagnie. Il ne manque plus que vous... Et vous venez nombreux, jeunes et moins jeunes avec vos brassées de souvenirs. Les choses sérieuses peuvent alors commencer.



A peine intimidés par le micro, les enfants nous régaleront de textes pétillants d'humour qu'ils ont rédigés eux-mêmes ou tirés de notre riche répertoire poétique. Les officiels apportent l'indispensable touche de solennité avec l'historique de l'école et ils nous rappellent l'importance de cette institution non seulement pour la commune mais pour la société toute entière.

...Présence

Un vin d'honneur vient bien sûr clore les discours et pendant que les enfants assiègent la structure de jeux, les adultes sont irrésistiblement attirés par les photos de classe et le diaporama, heureux de retrouver des visages connus, de faire ressurgir des moments oubliés. Et vous êtes si bien, à raconter vos souvenirs entre éclats de rire et émotion que vous ne voyez pas le temps passer et qu'il faut battre le rappel pour le repas !

Chacun se dirige alors vers la Salle des Fêtes où les membres du « Sou des Ecoles », organisés comme de vrais professionnels nous attendent pour un service impeccable.

Lorsque la nuit tombe, les « Lutins Réfractaires » viennent apporter leur cocktail de couleurs, de danse et de musique si je ne devais garder qu'une seule image de cette soirée, ce serait celle des enfants, serrés sur les bancs dans la fraîcheur de la nuit, émerveillés par le feu d'artifice avec en arrière plan, la silhouette des collines beaujolaises et au dessus d'eux la lune qui profite du spectacle.

Notre école peut être fière, elle qui depuis un siècle a apporté à des générations d'élèves, l'instruction, l'apprentissage de la réflexion et du vivre ensemble. Elle a plus que jamais ce 28 Mai rempli sa mission : rassembler dans la fraternité des hommes et des femmes qui sans elle n'auraient peut-être jamais eu l'occasion de se rencontrer.



Monique Maritaz

Commémoration du centenaire de L'école

Monsieur le Sous Préfet
Monsieur le Député
Monsieur le Conseil Général
Monsieur le Président de la Communauté de
Commune de la région de Beaujeu
Madame l'Inspectrice d'académie
Monsieur l'Inspecteur d'académie
Monsieur le Cdt de la Brigade de Communauté
de Gendarmerie de Beaujeu
Mesdames et Messieurs les élus
Chers collègues Maires
Mesdames les institutrices
Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs

**Nous sommes réunis ce 28 mai 2010
pour célébrer le centenaire de ce bâtiment.**

Cent ans, me direz vous, qu'y a -t- il de si extraordinaire pour un bâtiment d'être présent depuis un siècle. Il existe dans nos communes bien d'autres fermes ou habitations plus anciennes, auxquelles on n'apporte pas autant d'importance, pour lesquelles on ne déplace pas autant de monde.

Ce n'est pas par égoïsme que nous avons voulu vous réunir pour fêter , ensemble, les cent ans de cette jeune demoiselle qui impose et trône dans notre village.



Vous l'aurez compris, c'est bien de notre école qu'il est question ce soir.



Dans les 36000 communes que compte notre pays, chacune a su mettre en place, à un moment ou à un autre, un lieu d'enseignement laïc, facultatif dans les années 1792, devenu obligatoire le 28 mars 1882. Un enseignement obligatoire, laïc et gratuit, issu des grandes lois organiques, notamment les Lois de Jules FERRY. Ces lois s'appliquaient aux filles et aux garçons âgés de 6 à 13 ans.

Ce n'est qu'en 1959 que l'enseignement jusqu'à l'âge de 16 ans est rendu obligatoire, une décision qui contribuera au développement des collèges.

Les Ardillats, jusqu'en 1910 comptaient deux écoles laïques. Une école de filles fonctionnant dans un local appartenant à la congrégation des sœurs et une école de garçons située dans la maison appartenant aujourd'hui à Monsieur et Madame BONNEPART. Un rapport effectué par les services de l'état en 1900 laisse ressortir un bâtiment défectueux et non recevable pour accueillir une école.

En séance du 24 juin 1900, sous la Présidence de Monsieur DENIS, Maire, sont exposés ces constats de défectuosité de l'école des garçons.



Je cite: « *Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son Président. Vu l'urgence en la matière, demande à l'autorité supérieure de vouloir bien autoriser la Commune des Ardillats à construire un groupe scolaire à 3 classes et dans ce but, décide de procéder à un vote à bulletin secret pour savoir s'il y a lieu de donner suite au projet de ladite construction d'un groupe scolaire filles et garçons* ».

Ce vote constitué de 10 votants donnera ce résultat de 7 « pour » et 3 « contre ».

Je cite à nouveau:

« *Vu le peu de ressources dont dispose la commune, elle décide de solliciter l'Etat et le Département afin d'obtenir les subventions les plus larges possibles suivant la loi du 20 mai 1885.* »

Ce même jour, le Conseil Municipal choisit pour architecte Monsieur PINCHARD à Macon et le charge d'élaborer les plans et devis nécessaires à cette construction sur le terrain de l'école des garçons.

Le 2 septembre 1900, la préfecture relance la commune sur l'avancement du dossier, suite à leurs différents courriers des 30 mars, 6 juin et 18 août 1900. Ce même jour le Conseil Municipal transmet la délibération du 24 juin en sollicitant l'aide financière d'Etat espérée à 49 %.

Le 16 septembre 1900, les travaux d'étude de l'architecte laissent ressortir que le projet d'agrandissement de l'école des garçons s'avère trop onéreux, les travaux de terrassement trop importants.

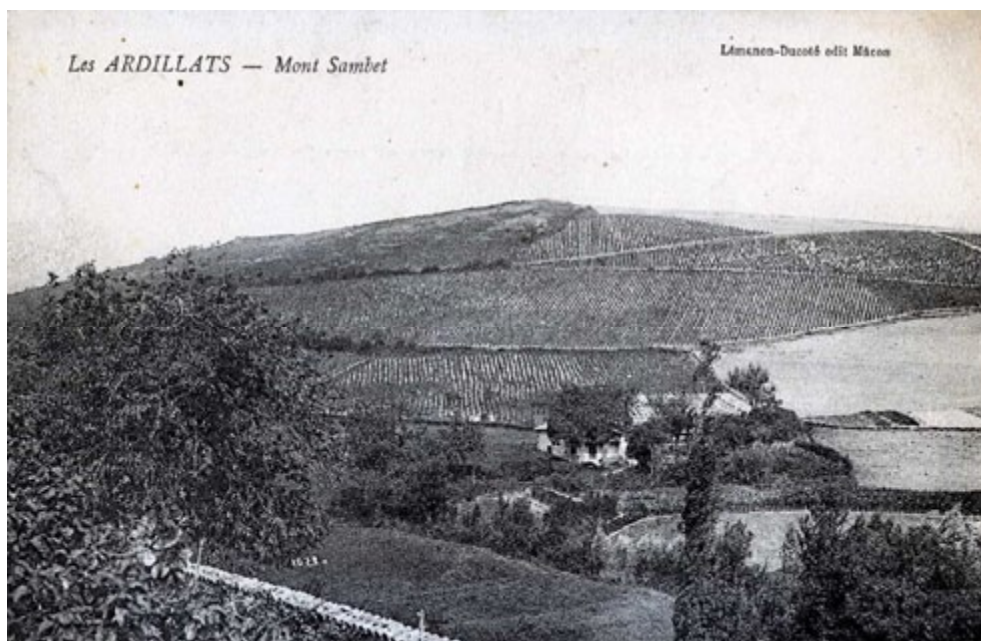
Le 20 janvier 1901, soit quatre mois après, le temps nécessaire pour trouver un terrain, d'une superficie de 1583 m² appartenant à Rémy CARTILLIER, boulanger à Belleville est retenu.

Lors de cette même séance, Monsieur DENIS invite le Conseil Municipal à :

Se prononcer sur le projet de Monsieur PINCHARD, architecte

D'accepter les subventions et de voter un emprunt remboursable au moyen d'une imposition extraordinaire sur la part financière incombant à la commune.

Une proposition de travaux pour un montant de 49700 francs, sans acquisition foncière est alors soumise, l'aide de l'Etat sera de 20335 francs.



On trouve trace que ce 20 janvier 1901, la distribution du courrier sur la commune se fera par Pierre-Joseph NESME, employé du service postal.

Le 30 mars 1902, le Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur DENIS vote l'abandon du terrain de Monsieur RUET au profit de



celui de Monsieur CARTILLIER et décide d'opter pour un nouveau projet moins onéreux estimé à 44000 francs .

On se projette ensuite **en septembre 1903**, où, toujours sous la présidence de Monsieur DENIS, le Conseil Municipal est invité à délibérer sur deux nouveaux projets proposés par l'architecte Monsieur PINCHARD. Effectivement, le terrain de Monsieur CARTILLIER impose des travaux d'un coût trop élevé; il faut avoir recours à l'acquisition des terrains RUET et AUCAIGNE.



C'est en septembre 1903 que la 1^{ère} cabine téléphonique sera installée, permettant la transmission des télégrammes. C'est dans les locaux de l'école garçons et sous la responsabilité de Madame RONAN épouse de l'instituteur que les premiers échanges avec le monde extérieur auront lieu.

Malgré tout, les projets comportent des inconvénients mais le Conseil Municipal statue sur le projet de 44000 francs précédemment retenu en mars 1902, sous conditions que des modifications pallient aux remarques émises par le Conseil.

Pour vous situer, le projet devait se réaliser à la place de la maison de Monsieur AUJOGUE et du bâtiment agricole de Monsieur Jean TRICHARD.

Les jours passent, les années se suivent sans que rien ne soit fait pour la nouvelle école et sous les courriers pressants de Monsieur le Préfet, le nouveau Conseil Municipal, élu en mai 1904, avec à sa tête Alexandre DUPRE met à nouveau les projets sur la table.

Le 5 juin 1904, les études sont reprises par Monsieur GONIN architecte à Beaujeu. Trois terrains sont à nouveau proposés, terrains de Messieurs RUET, BERGER et celui de la Congrégation. C'est finalement le terrain de Monsieur BERGER qui sera choisi. Ce choix fait l'objet d'une réticence de la part du propriétaire comme l'atteste ce courrier du 17 décembre 1904 :

*« Monsieur DUPRE,
Pour en finir et pour éviter les désagréments d'une expropriation nous acceptons votre offre de un franc et quinze centimes le m² (à mesurer). Vous pouvez donc faire préparer le traité amiable
Agréez, Monsieur DUPRE, mes empressees salutations
Berger »*



Le 26 février 1905, une signature de promesse de vente avec Messieurs BERGER frères, demeurant à Lyon est régularisée.



Lors de cette même séance des plans et devis sont présentés et votés, les coûts sont de 56541 francs et 2497 francs pour le terrain. La subvention d'Etat étant calculée sur la base de 41500 francs, à 49%, il reste à la commune la charge financière de 38704 francs, minimisée d'une aide du département de 5000 francs.

La préfecture est de nouveau sollicitée pour une révision à l'augmentation de sa subvention.

Monsieur DUPRE informe également dans cette même séance que les honoraires du travail réalisé par Monsieur PINCHARD, architecte à Macon, s'élèvent à 1601 francs et que les finances de la commune ne permettent pas cette dépense. Le Conseil Municipal contacte le Crédit Foncier de France afin de souscrire un emprunt sur 30 ans au taux de 3,89 % à compter du 1^{er} Janvier 1906.

Le 2 mars 1905, Monsieur l'inspecteur d'académie de Villefranche sur Saône demande à la commune de modifier les plans de la deuxième classe pour porter sa surface à 50 m².

En séance du 26 mars 1905 Monsieur DUPRE propose au Conseil Municipal cette modi-



fication qui, après étude de l'architecte, Monsieur GONIN, évalue le surcoût de 1556 francs, portant l'opération à 60597 francs.

Le 21 mai 1905, considérant que l'entretien des locaux scolaires et salles de classe ne doit plus être réalisé par les élèves et les instituteurs, un poste est donc créé par le Conseil Municipal, laissant libre choix à Monsieur le Maire de l'embauche et d'un employé pour un salaire mensuel de 30 francs.

Le 13 août 1905, Monsieur DUPRE rappelle à l'assemblée délibérante son souhait de solliciter le Crédit Foncier de France pour un emprunt de 1601 francs afin de solder la créance de l'architecte Monsieur PINCHARD; il rappelle également que Monsieur le Préfet avait émis un avis favorable le 18 avril de cette même année.

Le 29 avril 1906, un rappel est fait à la commune sur l'avancement des nouveaux plans. Conformément aux nouvelles prescriptions du Conseil des Bâtiments Civils, Monsieur GONIN présente un nouveau projet estimé à 55186 francs comprenant l'achat du terrain.

Le 19 août 1906, Monsieur DUPRE sollicite l'autorité supérieure pour approuver ce nouveau projet de groupe scolaire. L'effectif est alors de 75 enfants qu'il faut accueillir dans des conditions favorables.







Carte postale datée novembre 1911

Le 2 décembre 1906, le Conseil Municipal vote la demande d'un emprunt de 28271 francs auprès du Crédit Foncier de France et de la Caisse Nationale des Retraites, pour une durée de 30 ans, l'annuité s'élevant à 1597 francs.

Ce même jour le Conseil Municipal vote une augmentation de l'impôt de 25,90 centimes par habitant, sur une durée de 30 ans à partir de 1907.

Il est important de rappeler qu'à cette époque chaque dépense communale faisait l'objet d'un impôt spécifique, appelé centimes et voté pour une durée bien définie.

L'année 1907 sera une année creuse pour l'école. J'ai relevé malgré tout quelques points importants de l'histoire de notre commune, notamment l'autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer le contrat d'attribution de jouissance de l'Eglise, faisant suite à la Loi de 1905 sur la séparation des Eglises et de l'Etat. Ce sera la première location du presbytère, aujourd'hui notre mairie, pour 200 francs l'année. Le 11 septembre, un orage d'une extrême violence a causé des dégâts très importants sur la commune. Les voiries sont envahies par la terre.

En décembre 1907, la laïcisation de l'école des filles est approuvée.

On sent une fin de mandat calme, sans précipitations. Les élections municipales auront lieu en 1908, au mois de mai. Comme quoi, les élus ici présents le savent bien, l'histoire se répète même un siècle plus tard.

Le 17 mai 1908, les élections permettent à Monsieur DUPRE de retrouver son fauteuil de Maire, assisté de François MICHAUDON comme adjoint.

Le 5 mai 1909, les projets sont validés, la mairie fera partie du bâtiment. Son accès se fera par l'arrière du bâtiment, côté nord. Le projet nécessite l'acquisition de terrain supplémentaire pour l'accès, je cite « VOITURES » !





Il est important d'acquérir également sur cette même parcelle davantage de terrain destiné à la mise en place d'un champ d'expériences agricoles pour les garçons. Le terrain appartenant à Messieurs BERGER, cultivé en blé, sera payé 1009 francs et la culture indemnisée à 135 francs. Une idée qui rejaillit plus d'un siècle après, puisque le jardin de l'école fait l'objet aujourd'hui d'un projet scolaire pour les classes maternelles et CP.

Le **23 mai 1909**, est mise en place une commission de suivi des travaux : y sont nommés Messieurs DURAND, FOUGERAS, JACQUET, FARJAT, BRANCHE et RAMPON, sous la Présidence de Monsieur DUPRE.

On trouve trace des travaux en dehors des registres de Conseil Municipal. Un procès verbal d'attribution définitive de réception de travaux nous renseigne sur les entreprises retenues pour la construction. 32 entreprises ont répondu à la demande pour sept lots bien distincts.

Terrassement et maçonnerie

Jean VIETHEL (Salles)

Pierre de taille

Etienne GEOFFRAY (Beaujeu)

Charpente

Antoine CHATELET (Beaujeu)

Menuiserie, mobilier

Pierre BRIAND (Monsols)

Serrurerie et gros fer

Joanny POULY (Beaujeu)

Plâtrerie, peinture, vitrerie

Marius BERTRAND (Beaujeu)

Ferblanterie, zinguerie, plomberie

Philippe DEVILLAIN (Beaujeu)

Rien n'étant simple, même en 1909, une nouvelle expropriation fait l'objet d'un vote en date du 6 juin concernant « **un terrain de Madame veuve FORCHET née LADOUZE Henriette, interdite et ayant comme tuteur son gendre Monsieur RUET Pierre.**

Le prix fut fixé à 1,40 franc le m², sur une surface de 200 m²», en lieu et place des différents murs de soutènement de la cour.

Cette même année, le 19 décembre, le Conseil Municipal décide d'acquérir 240 m² supplémentaires situés devant l'école à Monsieur RUET au prix de 336 francs, pour la réalisation d'une place publique qui embellirait le nouveau bâtiment.

En **Mai 1910**, aucune trace de la construction. Les comptes rendus de travaux en séance de Conseil Municipal ne sont pas abordés. Simplement, on devine l'avancement du projet car le bail locatif de l'Ecole des filles est prorogé d'un an et deux mois. Cela laisse supposer une rentrée des classes en septembre 1910 dans les nouveaux locaux.

Les registres de la nouvelle école font état des inscriptions dès septembre 1910. Nous avons pu, grâce au travail de Madame TRIBOLET et



En 1910 une proposition d'éclairage public pour la traversée du bourg est faite par l'entreprise DELAFOND et BARUDIO, 25 francs par lampe ainsi que l'éclairage intérieur du groupe scolaire, soit la somme de 225 francs. L'entreprise consent à la fourniture gratuite du compteur.

Monsieur MICHEL, dresser la liste de tous les élèves inscrits depuis cette date, ainsi que tous les instituteurs.



Ils vous sont présentés au travers d'un diaporama, associé aux photos que nombreux d'entre vous ont eu la gentillesse de nous prêter.

Le **11 décembre 1910**, le Conseil Municipal vote une demande de prêts de 20000 francs pour les travaux supplémentaires, d'une durée de 50 ans, représentant des annuités de 904,35 francs et un impôt exceptionnel de 14,73 centimes.



Tout au long de ces années, aucun commentaire n'est fait sur l'approvisionnement en eau du nouveau groupe scolaire et c'est en août 1911 que le Conseil Municipal statue sur le captage d'eau potable.

Le coût des travaux d'étude et de réalisation s'élevant à 3900 francs, Monsieur le Maire propose au Conseil de partager en deux lots distincts afin de rester en deçà de 5000 francs le lot, permettant de traiter de gré à gré avec les entreprises de leur choix, s'épargnant ainsi la mise en concurrence.

Déjà à cette époque cette obligation pénalisait les communes et les chargeait lourdement dans les démarches administratives.

La source fut choisie, l'eau du site sera soumise aux analyses du géologue départemental.

Cette source, nommée « Source des Croix » sera captée et dirigée vers l'école. Sur les 3900 francs, le Conseil Général allouera la somme de 2184 francs, la différence faisant l'objet d'un emprunt remboursable sur 30 ans et d'une imposition supplémentaire de 1,60 centime.

Depuis, les Conseils Municipaux successifs n'ont cessé d'améliorer les locaux, les plus grandes modifications seront faites en 1991, déménageant la mairie sur l'ancien presbytère et laissant à l'école toute son autonomie.

Vous êtes un certain nombre ce soir présents ayant participé à ce déménagement. Il est pour moi important de rappeler le travail de mon prédécesseur, Monsieur FARGETON, maire de 1989 à 2001, qui, avec ses équipes municipales successives, a commencé ces lourdes modifications communales.

L'été dernier, lors des travaux de façade, l'ensemble des crépis a été repris et la devise républicaine honore à nouveau ce bâtiment.



Vous aurez pu remarquer également que le pavoiement du bâtiment n'est pas encore réalisé J'attends, comme en 1910 le vote des impositions extraordinaires.

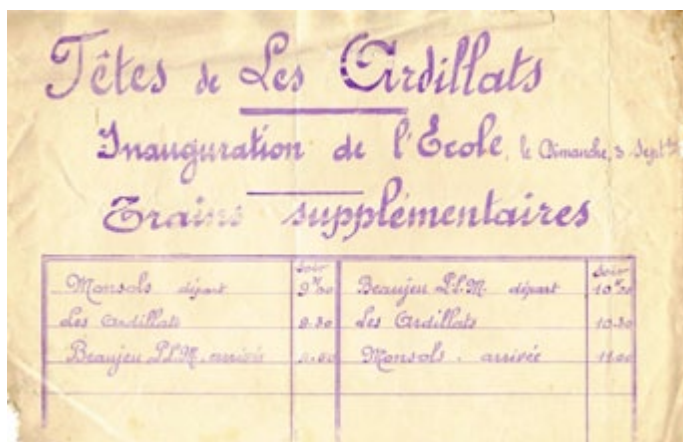


On peut également lire sur le fronton, le nom du métreur et maçon Monsieur VIETHEL, qui deviendra, par la suite le gendre d' Alexandre DUPRE (photo ci-dessous) .



L'inauguration officielle aura lieu le dimanche 3 septembre 1911 nécessitant la mise en place de deux trains supplémentaires afin de permettre la venue des invités.

Aujourd'hui les trains ne parviennent plus aux Ardillats. Sans vouloir reconduire l'histoire, le hasard fait que pour cette commémoration le nouveau parking est terminé depuis cette semaine.



Les passionnés d'histoire de notre territoire connaissent également un chant, entonné sur l'air du *Temps des cerises* qui avait été écrit pour cette inauguration. N'en déplaise à la ville de Beaujeu, les Ardillats souhaitent détrôner la capitale du Beaujolais de son honorable distinction de Chef lieu de Canton. Je vous fais grâce de cette chanson, simplement un couplet

retient mon attention, si vous me le permettez, je vous en lirai quelques lignes :

« Quand Les Ardillats seront Chef lieu de Canton

**Au chemin de l'école on donnera un nom
Boulevard Alexandre**

**Y a pas besoin de monter, y a pas besoin
de descendre**

Ça vous mène du pré jusqu'à la maison

**Quand les Ardillats seront Chef Lieu de
Canton**

Ça nous rappellera l' nom de notre patron »

Votre présence massive me fait chaud au cœur et je me permets de vous transmettre mes plus humbles remerciements.

J'arrêterai là l'historique de la construction de cette école. Par contre, je vous propose de diffuser ce discours au travers d'une édition spécial de notre journal communal.

Comme vous le savez, comme je vous l'ai souvent dit depuis 2001, l'école est pour le Conseil Municipal le poumon du village que nous avons à cœur de maintenir et faire évoluer malgré les aides restreintes de l'Etat et du Département. Les Dotations Générales d'Équipement n'ont pas retenu l'attention de notre Préfecture pour la restauration du bâtiment. Pour le Conseil Général, les écoles ne font pas partie des opérations de première priorité. La subvention du Conseil Général ne s'est élevée qu'à 20 % du montant des travaux.

Je vous demanderai, Monsieur le Préfet, Monsieur le Conseiller Général, d'excuser ces propos, mais j'ai l'habitude et cela fait partie de mon tempérament, de dire les choses telles qu'elles sont.

Heureusement, nous avons pu être aidés par une subvention, sollicitée auprès de Monsieur le Député, sur les fonds de la réserve parlementaire, et je me permets à ce titre de vous en remercier.





Avant de conclure, je tiens à remercier de leur présence tous les représentants de l'Etat, chacun à son niveau. Je remercie également les enfants de l'école qui ont si joliment retracé un siècle de poésies, mesdames les institutrices, les parents d'élèves pour la suite de la soirée, les membres du Conseil Municipal qui ont participé à l'organisation de cette fête.

Je laisse donc la parole à Madame l'Inspectrice d'Académie, Monsieur le Conseiller Général, Monsieur le Député. Le mot de la fin reviendra comme il se doit, à Monsieur le Préfet.

Nous avons terminé l'historique de l'école par le captage de la source, n'oublions pas que notre commune est avant tout une commune agricole, de polyculture. La vigne toujours présente nous réserve un breuvage tout particulièrement apprécié dans nos contrées. Je vous invite donc à boire le verre de l'amitié. Vous ne serez pas servi, chacun faisant comme chez soi et libre de satisfaire sa soif et sa faim.

Ensuite nous nous dirigerons vers la salle des fêtes, à pied bien sûr, le village restant interdit à toute circulation cette nuit.

Pour ceux qui auront réservé, le repas campagnard vous sera servi sur place. Ceux qui n'ont pu réserver, pourront se joindre à nous : grillades et sandwiches seront vendus sur place.

Vers 22h30 un son et lumière animera cette soirée avec, en clôture, un feu d'artifice puis un bal pour ceux qui voudront finir la nuit en musique.

Merci à tous et bonne soirée

Jean-Michel MOREY





